



## Commune de La Louvière

### URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur VANDENHENDE F. (FM HOTEL SRL) dont les bureaux se trouvent Rue de Bienne 9 à 7120 Vellereille-lez-Brayeux.

Le terrain concerné est situé Chaussée du Pont du Sart 238 à 7110 Houdeng-Aimeries, cadastré Houdeng-Aimeries (11) section A n° 66S, 67E, 67F.

**La demande de permis, qui consiste en l'extension d'un complexe hôtelier, nécessite une enquête publique sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial (CoDT) étant donné que :**

- **le projet est en dérogation à la zone d'espaces verts au plan de secteur ;**
- **le projet est en écart à l'article 24 « unité non urbanisée » du Guide Communal d'Urbanisme (GCU) vu que ladite unité n'est pas destinée à la construction de bâtiments (à tout usage).**

L'enquête se déroulera du 20/05/2022 au 03/06/2022.

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables c'est à dire du lundi au vendredi mais uniquement sur rendez-vous. Cela permettra de pouvoir conserver des mesures sanitaires optimales pour tous suite à la pandémie du « Covid19 ». Le rendez-vous se prendra auprès du Développement territorial – Bureau 4 – Place Communale 1 à 7100 La Louvière par téléphone au 064/277959 ou à l'adresse mail suivante : [urbanisme@lalouviere.be](mailto:urbanisme@lalouviere.be).

Les réclamations et observations écrites doivent être envoyées durant la durée de l'enquête publique, soit du 20/05/2022 au 03/06/2022 au Collège Communal – Place Communale 1 à 7100 La Louvière.

La clôture de l'enquête publique aura lieu le 03/06/2022 à 09h00 auprès du service Développement territorial, en la salle 042 du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville – Place Communale 1 à 7100 La Louvière.